

PROMOTION DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ

FAITS MARQUANTS DE 2018

Soutien politique fort en faveur du Traité et des travaux de la Commission

Neuvième Réunion ministérielle des Amis du Traité

Traité ratifié par la Thaïlande et signé par les Tuvalu

معاهدة لحظر الشامل للتجارب النووية
全面禁止核试验条约

COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY

TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

ДОГОВОР О ВСЕОБЩЕМ ЗАПРЕЩЕНИИ
ЯДЕРНЫХ ИСПЫТАНИЙ

TRATADO DE PROHIBICIÓN COMPLETA
DE LOS ENSAYOS NUCLEARES



Tous les deux ans, les États qui ont ratifié le Traité se réunissent en une Conférence visant à faciliter son entrée en vigueur (dite Conférence convoquée en vertu de l'article XIV). Les autres années, les ministres des affaires étrangères des États signataires sont invités à se rencontrer en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, en septembre. Le but de ces réunions ministérielles est de soutenir et de renforcer la dynamique politique et le soutien du public en faveur de l'entrée en vigueur du Traité. Pour ce faire, les ministres adoptent et signent une déclaration conjointe à laquelle d'autres États peuvent aussi s'associer. C'est le Japon qui, en coopération avec l'Australie et les Pays-Bas, a organisé la première Réunion ministérielle des Amis du Traité en 2002.

Conditions à remplir pour l'entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du Traité est subordonnée à sa ratification par chacun des 44 États énumérés à son Annexe 2. Ces États sont ceux qui ont officiellement participé à l'étape finale des négociations du Traité lors de la Conférence du désarmement de 1996 et qui possédaient à ce moment-là des centrales nucléaires ou des réacteurs nucléaires de recherche. Au 31 décembre 2018, 36 de ces 44 États avaient ratifié le Traité. Parmi les États de l'Annexe 2 à n'avoir pas encore ratifié le Traité, trois ne l'avaient toujours pas signé.

New York, 2018

La neuvième Réunion ministérielle des Amis du Traité s'est tenue le 27 septembre 2018 à New York. Elle a été organisée par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, de la Finlande, du Japon et des Pays-Bas, en coopération avec les coprésidents de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV, à savoir les ministres des affaires étrangères de la Belgique et de l'Iraq. Un grand nombre de ministres et autres représentants de haut rang des États signataires y ont assisté. Un membre du Groupe de la jeunesse pour l'OTICE a été invité à y prendre la parole.

Dans une déclaration conjointe, les ministres ont souligné que le Traité était un élément essentiel du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et qu'il contribuait à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils se sont réjouis de la ratification du Traité par la Thaïlande et de sa signature par les Tuvalu et ont exhorté tous les États qui ne l'avaient pas encore fait, en particulier les huit États de l'Annexe 2 qui étaient dans ce cas, à signer et ratifier cet instrument. Notant que le Traité était proche de l'universalité, ils ont réaffirmé leur ferme détermination à en assurer l'entrée en vigueur.

Les ministres, qui ont exprimé leur volonté d'assurer la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée, se sont félicités de la tenue des sommets intercoréens et du sommet entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que des efforts engagés en ce sens sur le

plan diplomatique. Ils ont vivement engagé la République populaire démocratique de Corée à signer et ratifier le Traité, à titre prioritaire.

Ils ont en outre noté que les explosions expérimentales d'armes nucléaires constituaient une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, et que de tels actes étaient par conséquent irresponsables et inacceptables.

Les ministres se sont félicités des progrès accomplis pour ce qui était de la robustesse du régime de vérification prévu par le Traité, ainsi que de ses applications scientifiques et civiles.

La soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a donné aux États une nouvelle occasion de réaffirmer leur engagement en faveur du Traité et de lui apporter leur soutien. L'Assemblée générale a adopté une résolution sur le Traité (A/RES/73/86) qui a recueilli les voix de 183 États. Dans cette résolution, elle exhorte tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, ou qui l'ont signé mais ne l'ont pas encore ratifié, en particulier ceux dont la ratification est nécessaire pour qu'il entre en vigueur, à le signer et à le ratifier dès que possible et à accélérer leurs formalités de ratification de sorte qu'elles aboutissent au plus vite. Elle se félicite que la Thaïlande ait ratifié le Traité et que les Tuvalu l'aient signé, et demande instamment à tous les États de rester saisis de la question au plus haut niveau politique et d'œuvrer en faveur de l'adhésion au Traité, par la voie d'actions de sensibilisation bilatérales ou conjointes, de colloques et d'autres mesures. Dans cette résolution, l'Assemblée générale souligne aussi qu'il faut maintenir l'élan acquis en vue de la mise en place définitive de tous les éléments du régime de vérification.

Nouvelle ratification et nouvelle signature du Traité

La Thaïlande a déposé son instrument de ratification le 25 septembre 2018. Les Tuvalu ont signé le Traité le même jour. Au 31 décembre 2018, le nombre de ratifications s'élevait à 167, et le nombre de signatures à 184. Ces nouveaux progrès font du Traité l'un des instruments internationaux recueillant la plus large adhésion dans le domaine du désarmement, et ils nous rapprochent de l'objectif d'universalité.



Le Vice-Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande lors de la ratification du Traité par la Thaïlande, en septembre 2018.



Le Premier Ministre des Tuvalu lors de la signature du Traité par son pays, en septembre 2018.